

Pétitions

M. Benjamin: Règlement.

M. le vice-président: Le député essaie de mettre en cause une décision de la présidence. Je lui rappelle que ce n'est pas autorisé. Le député de Regina-Est.

M. Benjamin: Monsieur le Président, la présidence a informé la Chambre qu'elle ne donnerait la parole . . .

M. le vice-président: Que le député reprenne son siège. La présidence a donné la parole au député de Regina-Est.

M. Benjamin: Autre rappel au Règlement.

M. Nielsen: Il a peut-être un nouveau rappel au Règlement; peut-être.

M. Benjamin: Règlement. Je sais, avec tout le respect que je vous dois, que la présidence n'envisagerait jamais de modifier les règles au beau milieu d'une procédure.

M. Axworthy: Règlement.

M. le vice-président: Le député revient sur une décision de la présidence.

M. Benjamin: Exactement.

M. le vice-président: Il a fait cela à maintes reprises.

M. Benjamin: Exactement.

M. le vice-président: Dans ces circonstances, la présidence ne s'estime pas tenue de lui donner la parole pour un rappel au Règlement à propos duquel une décision a déjà été rendue. La présidence donne maintenant la parole au député de Regina-Est.

Si le député du Yukon (M. Nielsen) a une observation à faire, la présidence est toujours prête à l'entendre. Mais la présidence se demande, dans les circonstances, si elle peut accorder la parole au député de Regina-Est. Le député du Yukon demande la parole.

M. Nielsen: La seule observation que je voudrais faire, et je ne voudrais pas avoir l'air de me porter au secours du NPD, c'est que je n'ai pas entendu suffisamment de ce que le député de Regina-Ouest voulait dire, même si ce n'est pas mon rôle, pour voir en quoi consiste son rappel au Règlement. J'ai entendu une phrase. Il se peut qu'il en vienne à quelque chose qui mette en cause une décision de la présidence et celle-ci pourra alors, avec raison, l'interrompre. Mais il se peut qu'il soulève un rappel au Règlement légitime . . .

M. le vice-président: Avec tout le respect que je dois au député du Yukon, nous ne saurions nous occuper de situations hypothétiques.

M. Nielsen: Entendons-le alors.

M. le vice-président: Le député du Yukon est un parlementaire expérimenté, et le député de Regina-Est a déjà eu la parole pour présenter des pétitions.

M. Nielsen: Il invoque le Règlement et nous ne l'avons toujours pas entendu, que diable.

M. le vice-président: Nous l'avons entendu quatre fois.

M. DE JONG—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition émanant de la région de Swift Current et des environs. Elle est adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens de la province de la Saskatchewan, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés ont soigneusement étudié le plan de rechange présenté par le NPD.

Ils prient le Parlement du Canada d'adopter immédiatement ses dispositions, afin que les tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau soient maintenus et que les chemins de fer du Canada soient améliorés et transformés en un réseau de transport moderne et efficace.

M. DE JONG—LA SUPPRESSION DES INSTALLATIONS CORRECTIONNELLES D'OAKALLA

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens de Burnaby en Colombie-Britannique, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait déjà donné aux citoyens de Burnaby l'assurance que toutes les prisons du territoire d'Oakalla seraient supprimées. Ils estiment que ces bâtiments n'ont plus leur utilité et qu'ils sont incompatibles avec le caractère d'espaces verts des terrains avoisinants. Le conseil municipal de Burnaby a exprimé le désir que ces installations soient supprimées.

A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de recommander au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique de ne plus mettre en chantier de nouveaux établissements carcéraux sur les terrains d'Oakalla et de supprimer à brève échéance les installations correctionnelles qui y existent. Et vos pétitionnaires ne cessent de prier.

M. DE JONG—ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai une pétition adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée. Les soussignés, citoyens de la circonscription de Burnaby, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède. Les soussignés déclarent humblement.

Monsieur le Président, je me demande si vous auriez l'obligeance de m'éclairer sur la prononciation correcte du mot anglais «*sheweth*» qui figure dans le texte original. Est-il de tradition de prononcer le «*ew* en *o* ou en *ou*»?